



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

**CONVOCATION**

Date : 11/09/2024

Envoi le : 17/09/2024

Publication le : 17/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 03

Pouvoirs : 02

Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Madame Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET.

**Absents :**

Mesdames /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240924-DEL\_24092024\_3-DE



**DEL N° 24/09/2024-03 ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ARCHIVAGE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Patrimoine et, notamment, les articles L212-6 et suivants,

VU le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, les articles L 452-30 et L452-40,

VU la loi n° 2016-483 relative à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire du 20 avril 2016, et notamment son article 80 qui prévoit que « les centres de gestion peuvent assurer toutes tâches administratives et des missions d'archivage, de numérisation, [...] à la demande des collectivités et établissements »

VU la délibération n° 07-2024-044 du 25 Juin 2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire instituant la mission facultative d'accompagnement à l'archivage communal,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.212-6 à L.212-10-1 du Code du Patrimoine, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives publiques,

CONSIDÉRANT que la gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'État et dans le respect de la législation en vigueur en matière d'archives,

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités affiliées au CDG un service d'accompagnement à la gestion des archives,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire, pour adhérer à cette mission, à signer la convention d'adhésion à la mission facultative,

VU la présentation de cette mission faite en séance,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE D'ADHÉRER à la mission d'accompagnement à l'archivage proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, de mise en œuvre de la mission proposée par le CDG d'Indre-et-Loire, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : **26 SEP. 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **26 SEP. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le   
ID : 037-213701394-20240924-DEL\_24092024\_3-DE